

Armoire et coffre de rangement

Ce feuillet présente uniquement les normes applicables à une unité de rangement pour l'extérieur, de type armoire ou coffre de rangement.

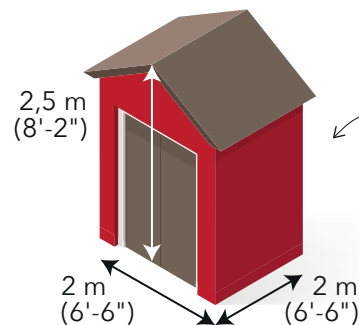
Les normes applicables doivent toujours être respectées même si aucun permis n'est requis pour installer ce type de rangement.

**AUCUN
PERMIS
REQUIS**

Dimensions maximales

Pour être considérée comme une unité de rangement et non comme un cabanon, l'unité ne doit pas excéder les dimensions suivantes :

- Hauteur : 2,5 m (8'-2")
- Largeur : 2 m (6'-6")
- Profondeur : 2 m (6'-6")

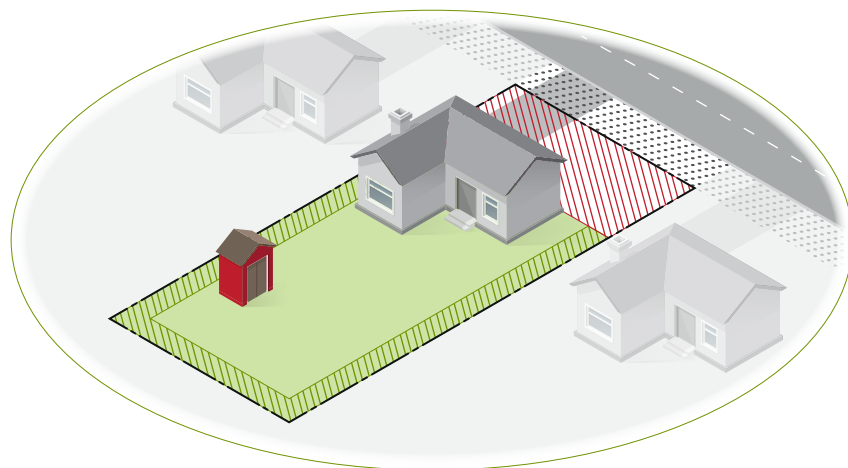


Contrairement à un cabanon, le rangement peut être fait en pvc.

Terrain régulier

Normes applicables pour une habitation unifamiliale · bifamiliale · trifamiliale

- Un (1) rangement par unité d'habitation (unifamiliale : 1 · bifamiliale : 2 · trifamiliale : 3).
- Localisation interdite en cour avant.
- Installation à un minimum de 0,5 m (1'-8") d'une ligne de propriété.
- Le rangement ne doit pas être visible de la rue.



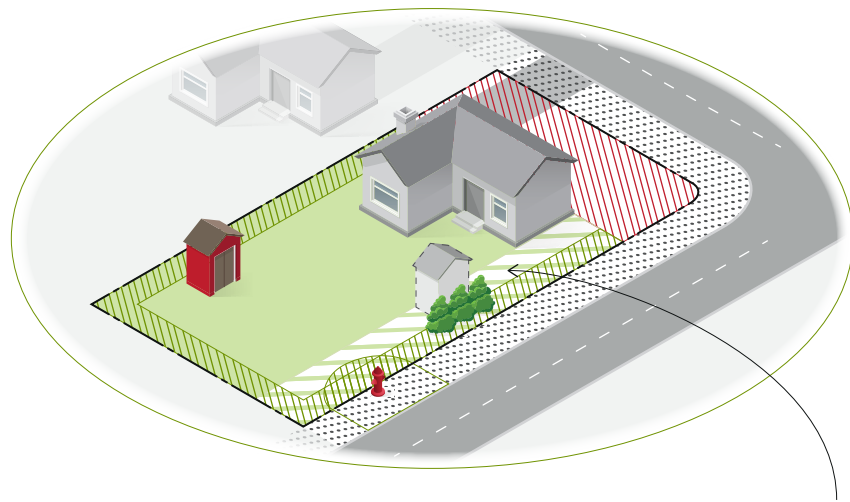
Légende

- localisation autorisée (cercle vert)
- localisation interdite (cercle rouge à rayures)
- distance à respecter (cercle vert à rayures)
- lignes de propriété (cercle noir à pointillés)
- terrain occupé par l'emprise publique (cercle gris à pointillés)
- rue et bordure (cercle gris à rayures)

Terrain de coin de rue

Normes applicables pour une habitation unifamiliale · bifamiliale · trifamiliale

- **Un (1) rangement par unité d'habitation** (unifamiliale : 1 · bifamiliale : 2 · trifamiliale : 3).
- **Localisation interdite en cour avant, mais autorisée en cour avant secondaire** (située sur le côté de l'habitation et non en façade).
- Installation à un minimum de **0,5 m (1'-8")** d'une ligne de propriété et à **1,5 m (5')** d'un équipement public (borne d'incendie, lampadaire, panneau de signalisation, etc.)
- Le rangement ne doit pas être visible de la rue.



Lorsque le rangement est situé dans cette zone (en cour avant secondaire), il doit être caché de la rue et des terrains voisins par un écran conforme aux normes (clôture opaque, haie, etc.).

Légende

- localisation autorisée
- localisation interdite
- distance à respecter
- lignes de propriété
- terrain occupé par l'emprise publique
- rue et bordure



Normes applicables à une habitation multifamiliale

Les mêmes normes s'appliquent pour les habitations multifamiliales (4 logements et plus) situées sur un terrain régulier ou de coin de rue, à l'exception que les rangements sont interdits en cour avant secondaire.